



# Fiscoline

Moins d'impôts?  
Oui, en finançant vos  
versements anticipés d'impôts!

Le versement anticipé de vos impôts peut vous rapporter un bel avantage financier. Mais cela peut représenter un montant important à payer en une seule fois. Heureusement, grâce à notre crédit Fiscoline, vous pouvez facilement financer vos impôts anticipés sans mettre à mal votre trésorerie: Belfius règle directement au fisc l'entièreté du montant estimé de vos impôts, et vous remboursez votre crédit tous les mois, en toute sérénité.

## Avantages

### Plus de liquidités

Vous étalez le versement anticipé de vos impôts sur plusieurs mois.

### Plus de flexibilité

Vous avez le choix entre 2 formules de remboursement et vous déterminez vous-même quand vous commencez à rembourser (voir tableau page 2).

### Plus de confort

Vous n'avez plus à vous préoccuper de vos versements anticipés. Belfius s'en charge pour vous.

### Moins d'impôts

Grâce à votre versement anticipé, vous bénéficiez d'une réduction d'impôts et évitez une majoration ultérieure. Combien? Cela dépend du montant et de la date de votre versement anticipé.

### Fiscoline est idéal pour vous si...

- vous souhaitez éviter des impôts plus élevés et bénéficier d'un allègement fiscal, en payant vos impôts à l'avance
- vous préférez étaler vos charges fiscales sur plusieurs mois

# Belfius

## Caractéristiques

<b>Pour qui?</b>	Les Indépendants, professions libérales et entreprises.
<b>Montant du crédit</b>	Minimum 1.250€
<b>Type de crédit</b>	Crédit à terme
<b>But</b>	Financer le versement anticipé de vos impôts.
<b>Durée</b>	Durée déterminée de maximum 1 an avec 3 à 12 remboursements mensuels, selon la formule de remboursement choisie
<b>Intérêts</b>	Le taux d'intérêt est établi pour toute la durée du crédit.
<b>Frais</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Des frais uniques peuvent être comptabilisés à concurrence de maximum 100€</li><li>• Vous ne payez aucune commission de réservation (indemnité pour réserver du capital).</li></ul>
<b>Fiscalité</b>	Vous pouvez, en principe, déduire les intérêts et les frais du crédit en tant que frais professionnels.
<b>Remboursement anticipé</b>	Vous pouvez rembourser anticipativement votre crédit. Dans ce cas, vous payez une indemnité de rupture d'un montant équivalent à 6 mois d'intérêts. Ces intérêts sont calculés sur la base du montant remboursé anticipativement.



Pour plus d'infos sur les outils mis à disposition des entreprises pour un meilleur accès au financement et sur les possibilités d'obtenir des sûretés gouvernementales? Consultez

[financementdesentreprises.be/fr/accompagnement-soutien-et-garanties-publiques](https://financementdesentreprises.be/fr/accompagnement-soutien-et-garanties-publiques)

Pour plus d'infos sur les principales sûretés qui peuvent vous être demandées et leur impact sur votre demande de crédit? Consultez

[financementdesentreprises.be/fr/chercher-un-credit/suretes](https://financementdesentreprises.be/fr/chercher-un-credit/suretes)

Intermédiaire compétent pour les services bancaires et d'assurances et la distribution d'instruments financiers:  
Ombudsfin, North Gate II, Boulevard du Roi Albert II 8, boîte 2, 1000 Bruxelles - [ombudsfin.be](https://ombudsfin.be)

## Quelle formule de remboursement préférez-vous ?

	Formules de crédit pour versement anticipé d'impôts le 10/04 – 10/07 – 10/10 – 20/12	Formules de crédit pour versement anticipé d'impôts le 10/04																				
<b>Formule</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>vous commencez à rembourser votre crédit à partir du 10e jour du mois suivant le versement de Belfius au fisc. Sauf pour le mois de décembre: votre remboursement commence alors le 20 janvier</li> <li>valable également si votre exercice comptable ne coïncide pas avec l'année civile (exercice comptable interrompu)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>vous commencez à rembourser votre crédit avant que Belfius effectue le paiement au fisc, ou à ce moment-là</li> <li>pas possible si votre exercice comptable ne coïncide pas avec l'année civile (exercice comptable interrompu)</li> </ul>																				
<b>Paiement au fisc par Belfius et 1<sup>re</sup> échéance de votre amortissement mensuel</b>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Paiement au fisc</th> <th>1<sup>re</sup> échéance</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>10/04</td> <td>10/05</td> </tr> <tr> <td>10/07</td> <td>10/08</td> </tr> <tr> <td>10/10</td> <td>10/11</td> </tr> <tr> <td>20/12</td> <td>20/01</td> </tr> </tbody> </table>	Paiement au fisc	1 <sup>re</sup> échéance	10/04	10/05	10/07	10/08	10/10	10/11	20/12	20/01	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Paiement au fisc</th> <th>1<sup>re</sup> échéance</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>10/04</td> <td>10/01</td> </tr> <tr> <td></td> <td>10/02</td> </tr> <tr> <td></td> <td>10/03</td> </tr> <tr> <td></td> <td>10/04</td> </tr> </tbody> </table>	Paiement au fisc	1 <sup>re</sup> échéance	10/04	10/01		10/02		10/03		10/04
Paiement au fisc	1 <sup>re</sup> échéance																					
10/04	10/05																					
10/07	10/08																					
10/10	10/11																					
20/12	20/01																					
Paiement au fisc	1 <sup>re</sup> échéance																					
10/04	10/01																					
	10/02																					
	10/03																					
	10/04																					
<b>Remboursement</b>	mensualité constante (capital + intérêts)	mensualité constante (capital + intérêts)																				
<b>Durée</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>min. 3 à max. 12 remboursements annuels</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>min. 3 à max. 12 remboursements annuels (min. 5 si remboursement à partir du 10/01 et min. 4 si remboursement à partir du 10/02)</li> </ul>																				



### Des questions?

Consultez [belfius.be](http://belfius.be) ou contactez votre spécialiste Business Banking ou votre (Local) Corporate Banker. Il/elle se fera un plaisir de vous aider.